

## **VILLE DE MÉTIS-SUR-MER PROVINCE DE QUÉBEC**

### **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 6 AVRIL 2020**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 6 avril 2020, à huis clos, à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Madame la Conseillère Martine Bouchard assiste à la séance par téléconférence, Messieurs les Conseillers Luc Hamelin, Simon Brochu et René Lepage assistent à la séance par vidéoconférence et Mme la conseillère Rita D. Turriff et Monsieur le Conseiller Raynald Banville assistent à la séance en personne au 138, Principale, Métis-sur-Mer formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Carolle-Anne Dubé, qui assiste à la séance par vidéoconférence.

Est aussi présent, au 138, Principale, Métis-sur-Mer : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

#### **1. Ouverture de l'assemblée et acceptation du conseil pour une séance du conseil en vidéoconférence.**

##### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE** **RÉSOLUTION #20-04-51**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30..

##### **ACCEPTATION DU CONSEIL POUR UNE SÉANCE DU CONSEIL EN VIDÉOCONFÉRENCE** **RÉSOLUTION #20-04-52**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 7 avril 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence et/ou par téléconférence.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu unanimement :

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que certains membres du conseil puissent y participer par vidéoconférence et/ou par téléconférence.

#### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

##### **RÉSOLUTION #20-04-53** **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et acceptation du conseil pour une séance du conseil en vidéoconférence et/ou par conférence téléphonique**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de :**
  - 3.1** La séance régulière tenue le 16 mars 2020;
- 4. Rapports mensuels du Conseil d'arrondissement et des comités :**
  - 4.1** Conseil d'arrondissement MacNider;
  - 4.2** Comité local de développement;
  - 4.3** Comité des Loisirs;
  - 4.4** Comité de la bibliothèque;

- 4.5 Comité d'embellissement.
- 5. **Trésorerie**
  - 5.1 Comptes fournisseurs;
- 6. **Administration**
  - 6.1 Modification du taux d'intérêt sur les arrérages des paiements de taxes;
  - 6.2 Avis de motion est donné afin d'adopter le règlement 20-145 modifiant le règlement 16-99 concernant les animaux sur le territoire de Métis-sur-Mer;
- 7. **Travaux publics**
  - 7.1 Achat d'une remorque chauffante avec la Municipalité de Ste-Flavie et signature de l'entente;
- 8. **Urbanisme**
  - 8.1 Adoption du projet de règlement #20-144 – modifiant le règlement 08-43 – dérogation mineure;
  - 8.2 Demande de permis de construction en zone PIIA – 373, rue Beach;
- 9. **Service incendie et sécurité civile**
  - Nil
- 10. **Loisirs et cultures**
  - Nil
- 11. **Périodes de questions (30 minutes réf. : règl. 18-122)**
- 12. **Levée de la séance**

### 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE:

#### 3.1 La séance régulière tenue le 16 mars 2020.

#### RÉSOLUTION #20-04-54

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 16 MARS 2020

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 16 mars au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

### 4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

#### 4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

Mme Rita D. Turrieff membre du conseil d'arrondissement MacNider mentionne les sujets qui ont été traités lors des deux assemblées du 6 avril 2020, soit :

- Demande à la MRC – Fonds PM-150 – borne de recharge électrique;
- Entente de partenariat avec HQ pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques;
- Modification à certains règlements d'urbanisme;
- Approuver le rapport annuel 2019 du service incendie;
- Approuver le plan d'action de la politique familiale;
- Demande de commandite pour deux murales pour les deux écoles;

La date de la prochaine réunion est le lundi 4 mai 2020 à 18h30 au bureau municipal.

#### 4.2 Comité de développement

Il y a un nouveau service mis sur pied par le CLD, il s'agit du *Frigo Virtuel*, il s'agit d'un service pour venir en aide aux personnes vulnérables dans le contexte de pandémie de la COVID-19 sur le territoire de Métis-sur-Mer.

#### RÉSOLUTION #20-04-54A

Concernant ce point, M. le Conseiller René Lepage propose que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer verse en entraide pour ce projet un montant de 500 \$. Il est résolu à l'unanimité de verser au CLD de Métis-sur-Mer un montant de 500 \$ dédié spécifiquement au projet *Frigo virtuel*.

#### 4.3 Comité des Loisirs

*Rien de nouveau.*

#### 4.4 Comité de la bibliothèque

*Rien de nouveau.*

#### 4.5 Comité d'embellissement

Les arbres sont commandés et si tout va bien 🌈 la distribution aura lieu le 30 mai de 9h00 à 12h00 au bureau municipal.

## **5. TRÉSORERIE**

### **5.1 Comptes fournisseurs.**

#### **RÉSOLUTION #20-04-55** **COMPTES FOURNISSEURS**

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés de mars 2019 pour un montant de 116 060.83 \$, adopte la liste des comptes à payer de mars 2020 pour un montant de 28 838.14 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes. Le trésorier certifie la disponibilité des crédits pour effectuer les paiements précités.

## **6. ADMINISTRATION**

### **6.1 Modification du taux d'intérêts pour les arrérages sur les paiements de taxes.**

#### **RÉSOLUTION #20-04-56** **MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊTS POUR LES ARRÉRAGES SUR LES PAIEMENTS DE TAXES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement #19-138 prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due pour les deux premières années à la Ville de Métis-sur-Mer est fixé à 10 %;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* autorise la Ville de Métis-sur-Mer à décréter par résolution un taux différent que celui prévu par règlement et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun;

**CONSIDÉRANT** la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la Ville de Métis-sur-Mer désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due sur le premier versement de taxes du 19 mars 2020 et sur le deuxième versement de taxes du 11 juin 2020.

#### **POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité,

**QUE** le taux d'intérêt applicable à toute somme impayée à la Ville de Métis-sur-Mer, sur le premier versement de taxes du 19 mars 2020 et sur le deuxième versement de taxes du 11 juin 2020, jusqu'au 30 juin 2020 est établi 0 % par année;

**QUE** ce taux d'intérêt s'applique jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet minuit 2020 et sera rétablie à 10% après cette période.

### **6.2 Avis de motion est donné afin d'adopter le règlement 20-145 modifiant le règlement 16-99 concernant les animaux sur le territoire de Métis-sur-Mer.**

#### **RÉSOLUTION #20-04-57** **AVIS DE MOTION EST DONNÉ AFIN D'ADOPTER LE RÈGLEMENT 20-145 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 16-99 CONCERNANT LES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE MÉTIS-SUR-MER**

Avis de motion est donné afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement 20-145 modifiant le règlement 16-99 concernant les animaux sur le territoire de Métis-sur-Mer. Ce règlement a pour objectif de permettre à la Ville d'être en mesure d'appliquer la *Loi provinciale visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*.

## **7. TRAVAUX PUBLICS**

### **7.1 Achat d'une remorque chauffante avec la Municipalité de Ste-Flavie et signature de l'entente.**

#### **RÉSOLUTION #20-04-58** **ACHAT D'UNE REMORQUE CHAUFFANTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE STE-FLAVIE ET SIGNATURE DE L'ENTENTE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Métis-sur-Mer et la municipalité de Ste-Flavie ont déposé en 2019 une demande d'aide financière pour faire l'acquisition conjointement d'une remorque chauffante (rés. #19-07-103)

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'aide financière a été acceptée;

**CONSIDÉRANT QUE** le cout d'acquisition de la remorque est de 53 333.65 \$ que l'aide financière du MAMH est de 25 000 \$ et que la part de la Ville de Métis-sur-Mer sera de 14 166.82 \$ et que ce montant est prévu au budget 2020;

**POUR CES MOTIFS**

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité que le Conseil de Métis-sur-Mer autorise Mme la mairesse ainsi que le directeur général à signer une entente relative à l'acquisition et l'utilisation d'équipements communs servant aux travaux de voirie avec la municipalité de Ste-Flavie.

**8. URBANISME**

**8.1 Adoption du projet de règlement #20-144 – modifiant le règlement 08-43 – dérogation mineure.**

**RÉSOLUTION #20-04-59**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #20-144 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 08-43 – DÉROGATION MINEURE**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire apporter des ajustements au règlement sur les dérogations mineures concernant les conditions d'acceptation;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que soit adopté ce projet de règlement numéro 20-144 tel que déposé.

**8.2 Demande de permis de construction en zone PIIA – 373, rue Beach.**

**RÉSOLUTION #20-04-60**

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION EN ZONE PIIA – 373, RUE BEACH**

La demande de permis de construction vise l'agrandissement d'un bâtiment principal en zone PIIA.

**CONSIDÉRANT QUE** la localisation du site conserve ses caractéristiques naturelles (relief, végétation, drainage...) et le bâtiment agrandi n'obstrue pas de percées visuelles sur des éléments d'intérêt patrimonial ou paysager à partir de la voie publique;

**CONSIDÉRANT QUE** la forme, la pente et les matériaux des toits de la partie agrandie sont similaires à celles de la partie d'origine;

**CONSIDÉRANT QUE** le type de matériau utilisé pour le parement extérieur des murs de la partie agrandie sont similaires en apparence ou se complètent visuellement avec la partie d'origine.

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte les recommandations du CCU d'accorder la demande telle que présentée dans l'ensemble des documents soumis pour l'approbation d'une demande de permis en zone PIIA. Aussi, accepte la suggestion de demander au requérant de modifier le style de la porte en façade de l'agrandissement afin qu'elle soit similaire à celle déjà présente sur le bâtiment.

**9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

Rien

**10. LOISIRS ET CULTURE**

Rien

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a pas de période de questions, l'assemblée se tient à huis clos.

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION #20-04-61**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Luc Hamelin propose que la présente séance soit levée à 20h04.

---

Carolle-Anne Dubé, Mairesse

---

Stéphane Marcheterre,  
Directeur Général et secrétaire-trésorier